AG Care Vision & AG Care Hospitalisation : une combinaison idéale

Lorsque vous perdez l'assurance hospitalisation liée à votre activité professionnelle, votre police AG Care Vision est transformée et **vous bénéficiez des conditions générales et des garanties de l'assurance AG Care Hospitalisation**, et ce même si votre assurance liée à l'activité professionnelle n'était pas souscrite auprès d'AG Insurance ou si la couverture proposée par cette assurance était moins étendue que celle d'AG Care Hospitalisation. Votre contrat actuel prévoit une franchise élevée ? Pas de problème : au moment de la transformation en AG Care Hospitalisation, vous avez la possibilité de supprimer la franchise. Vous bénéficierez donc d'une assurance optimale dans le futur, également pour une hospitalisation en chambre individuelle.

En résumé : vous conservez tous les avantages et toutes les couvertures de **l'assurance hospitalisation la plus large du marché**, et ce également après 65 ans ! Et, grâce à AG Care Vision, à un tarif avantageux tout au long de votre vie.

Découvrez les garanties illimitées d'AG Care Hospitalisation sur **www.aginsurance.be** ou scannez le code QR suivant avec votre smartphone.

Avec AG Care Vision, vous bénéficiez d'une certitude absolue quant au tarif et aux conditions de votre future assurance, indépendamment du nombre de fois où vous changerez d'employeur – et donc d'assurance hospitalisation !

Contactez dès à présent votre courtier pour plus d'info.

Votre courtier

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est **un spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.
Votre courtier est **un indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.
Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

Votre Courtier Votre meilleure Assurance

0079-2451232F-18012016

AG Insurance sa – Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

AG Care Vision

AG INSURANCE

Votre sécurité pour l'avenir !

Bonjour !

Vous disposez déjà d'une assurance hospitalisation via votre employeur ? Tant mieux ! Mais savez-vous si vous serez toujours assuré lorsque vous partirez à la retraite ou si vous changez d'employeur ? Et moyennant quelle prime ?

AG Care Vision offre une solution sur mesure afin de conserver votre assurance hospitalisation à un tarif abordable dans le futur.

Si votre assurance hospitalisation actuelle prend fin, votre contrat Vision est transformé en une police AG Care Hospitalisation. Vous restez ainsi toujours assuré de manière optimale !

Mettez votre incertitude de côté : **AG Care Vision est votre garantie à vie pour une assurance hospitalisation complète à prix abordable.**

Pour en savoir plus, poursuivez votre lecture !

Tarif garanti

Vous quittez votre employeur ? Dans ce cas, vous perdez la plupart du temps votre assurance hospitalisation liée à l'activité professionnelle. Pas de panique, grâce à la loi Verwilghen vous pouvez **poursuivre celle-ci à titre individuel**. Revers de la médaille : une telle continuation individuelle peut entraîner une hausse de la prime mensuelle, jusqu'à 3 fois plus élevée à partir de votre 65e anniversaire. La prime de votre assurance hospitalisation est en effet calculée en fonction de votre âge : plus vous êtes âgé, plus la prime sera élevée. AG Care Vision compense cet état de fait en 'figeant' votre âge :

*Imaginons : en 2015, Anne souscrit une police AG Care Vision. Elle est alors âgée de 35 ans. En 2045, Anne a 65 ans et perd son assurance liée à l'activité professionnelle. Dès ce moment, sa police AG Care Vision est transformée en une assurance **AG Care Hospitalisation** à part entière. Même après 2045, Anne paie le tarif fixé pour une personne de 35 ans en 2015 (+ indexation annuelle), et non le tarif applicable à une personne de 65 ans en 2045.*

Couverture complémentaire immédiate

AG Care Vision ne se contente pas de maintenir votre assurance hospitalisation à un tarif abordable. **Dès que vous souscrivez un contrat AG Care Vision, vous bénéficiez d'avantages supplémentaires en complément à votre assurance liée à l'activité professionnelle.** Votre assurance AG Care Vision rembourse les frais médicaux qui ne sont pas couverts par votre assurance liée à l'activité professionnelle, mais repris dans votre assurance AG Care Vision. Vu que la plupart des assurances liées à l'activité professionnelle offrent des couvertures (plus) limitées, la différence peut se révéler très importante. Pensez par exemple à l'utilisation de certaines prothèses pour lesquelles la mutuelle n'intervient pas (comme dans l'exemple ci-dessous) ou aux frais de traitement d'une maladie grave non reprise dans votre plan lié à l'activité professionnelle. Et enfin, vous bénéficiez également d'une assistance supplémentaire à l'étranger. Tout cela fait d'AG Care Vision un **concept unique** sur le marché !

Qui paye quoi ?	Montant de la facture de l'hôpital	Remboursé par la mutuelle	Reste à charge du patient
Chambre individuelle	538,72 EUR	267,30 EUR	271,42 EUR
Honoraires médicaux	3398,93 EUR	1824,77 EUR	1574,16 EUR
Prothèses sans intervention	2236,98 EUR	0,00 EUR	2236,98 EUR
Médicaments	177,08 EUR	108,43 EUR	68,65 EUR
Divers	16,00 EUR	0,00 EUR	16,00 EUR

Remboursements totaux via		
	Plan lié à l'activité professionnelle :	1914,23 EUR
	AG Care Vision :	2236,98 EUR
	Reste à charge du patient :	16,00 EUR